

# Comment vous protéger

## Informez-vous de la présence de plomb dans les peintures

Le bâtiment a-t-il été construit avant 1948 ?  
Si oui, la présence de plomb doit être soupçonnée.

Un diagnostic de la présence de plomb a-t-il été effectué (celui-ci est obligatoire en cas de transaction immobilière) ?

Les maîtres d'ouvrage doivent réaliser un diagnostic de présence de plomb avant tous travaux sur les bâtiments construits avant 1948 ; de même en cas de doute, pour ceux construits dans les années suivantes.



## Limitez au maximum le contact avec les poussières

Toute intervention sur des peintures contenant du plomb ou dans lesquelles on peut soupçonner la présence de plomb nécessite des mesures de prévention spécifiques adaptées au niveau de risque.

- Utilisez des techniques produisant aussi peu de poussières que possible (pour le nettoyage, proscrivez balais et aspirateurs ménagers).
- Aspirez systématiquement les poussières avec un aspirateur équipé de filtres à très haute efficacité. Pour les faibles quantités de poussières, préférez un nettoyage à l'humide.
- Portez des équipements de protection: vêtements, gants, appareil de protection respiratoire.
- Ne buvez pas, ne fumez pas, ne mangez pas, ne mâchez pas de chewing-gum sur les lieux de travail.
- Lavez-vous le visage et les mains avant les pauses.

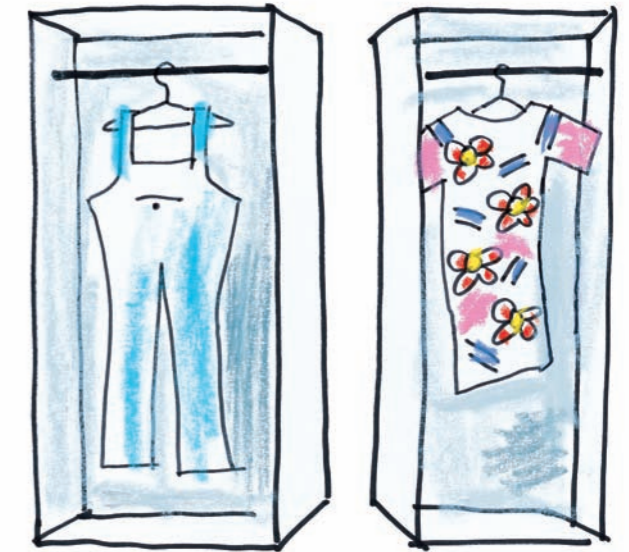


## Parlez-en à votre médecin du travail

Les visites médicales du travail permettent de détecter une imprégnation par le plomb et des maladies dont les symptômes ne sont pas apparents. Votre médecin du travail peut prescrire des examens complémentaires adaptés.

## Assurez-vous de ne pas rapporter de particules de plomb chez vous

- Vous devez disposer de vestiaires permettant de séparer vos vêtements de travail et vos effets personnels.
- Ne rappez pas les vêtements de travail chez vous.



- Dépoussiérez vos vêtements de travail avec un aspirateur adapté.
- Nettoyez vos équipements de protection individuelle, s'ils ne sont pas jetables.
- Adoptez une hygiène corporelle stricte avant de rentrer chez vous : douche, lavage du visage, nettoyage des mains et brossage des ongles.
- Changez-vous à la fin de votre journée.

**L**a plupart des peintures utilisées dans le bâtiment jusqu'à la fin des années quarante étaient à base de plomb (céruse...). Beaucoup sont encore en place sur les murs, cloisons, plafonds, portes et fenêtres.

**L**es opérations de démolition et de rénovation (ponçage, grattage, décapage, perçage de trous, creusement de saignées dans des murs...) produisent des poussières. Elles sont dangereuses pour la santé de tous les salariés, les peintres et plâtriers en premier lieu, mais aussi les électriciens ou les plombiers... même lors d'opérations limitées.

## Le plomb provoque des maladies en s'accumulant dans l'organisme

Il peut y rester pendant plusieurs dizaines d'années.

- **Au niveau du sang** : diminution du nombre de globules rouges (anémie).
- **Au niveau du système nerveux** : troubles de l'humeur et de la mémoire, agitation, atteinte des nerfs moteurs et sensitifs, démence.
- **Au niveau des reins** : perturbation des fonctions d'élimination, insuffisance rénale chronique.
- **Au niveau du système digestif** : coliques de plomb (douleurs).

*Le plomb peut pénétrer dans votre organisme par :*

- ▶ **LE NEZ** (poussières, fumées),
- ▶ **LA BOUCHE** (mains sales, aliments souillés).

## Le plomb est responsable d'anomalies au niveau de la reproduction

- **Chez la femme** : stérilité, avortement.
- **Chez l'homme** : altération de la production de spermatozoïdes.

## Le plomb peut contaminer votre famille

- **Une mère ayant une forte quantité de plomb dans son organisme** en transmet à son enfant durant la période de grossesse, mais aussi lors de l'allaitement, ce qui peut entraîner un retard du développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant.
- **Les enfants sont particulièrement sensibles à l'intoxication par le plomb.** Les effets sur le système nerveux, parfois irréversibles, sont d'autant plus importants que le sujet est jeune, avec des signes cliniques pouvant être graves (coma convulsif) ainsi que des troubles du comportement et du sommeil pouvant se traduire par des retards scolaires.

## Que faire si vous vous posez des questions ?

*Parlez-en en premier lieu à votre médecin du travail, mais aussi au CHSCT, au service prévention de la Caisse régionale d'assurance maladie.*

## Pour en savoir plus

Intervention sur les peintures contenant du plomb.  
Prévention des risques professionnels.  
INRS, ED 909, 2004.

# LE PLOMB, VOUS et votre famille

